

Séance ordinaire du 12 octobre 2010



2010-10
232

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce douzième jour d'octobre 2010 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy
Siège # 2 M. Richard Morin
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

02.01 - PRIX DE LA MMQ

2.01 - Prix de la MMQ:

Mme la mairesse informe le conseil que la municipalité de La Guadeloupe s'est mérité le 3e prix, à l'échelle provinciale, décerné par la Mutuelle des Municipalités du Québec, lors du congrès annuel 2010 de la FQM, pour son leadership en matière de prévention pour les activités extérieures de loisir.

Le conseil adresse ses félicitations à Mme Christiane Lacroix, directrice des loisirs, qui a fait la promotion et la mise en place des mesures préventives. Il adresse également ses félicitations et remerciements aux citoyens bénévoles

soutenant l'organisation des loisirs sans lesquels les projets de prévention (3) n'auraient pas été possibles.

Ce prix s'accompagne d'un chèque de 2,500\$ dédié à l'achat d'équipements ou la mise en place de mesures de prévention des accidents lors d'activités de loisir.

**2010-10
233**

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
 - 2.1 - Prix de la MMQ
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 13 septembre 2010
 - 4.2 - Session spéciale du 27 septembre 2010
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 7.2 - Budget 2011 de la Régie intermunicipale du comté de Beauce Sud
 - 7.3 - Comité plénier: rencontre Régie Intermunicipale
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en septembre 2010 et des engagements du mois suivant.
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Cession de terrain, 8e rue Est (PRECO)
 - 9.3 - Mandat Génivar, 8e Avenue & 15 rue Ouest
 - 9.4 - Certificat d'autorisation du MDDEP, ruisseau vaseux
 - 9.5 - Vente d'un terrain à M. J.F. Robert et Mme Mélissa Leclerc
 - 9.6 - Offre de service, résolution 2010-09-229
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Demande de dérogation mineure de Fecteau Ford inc.
 - 11.03 - Demande de dérogation mineure de Résidence La Guadeloupe inc.
 - 11.04 - Demande de dérogation mineure de Mme Suzanne Veilleux
 - 11.05 - Budget supplémentaire 2010, OMH
 - 11.06 - Quote part municipale au budget 2010 de la Villa du Rêve
 - 11.07 - Procédure de modification du règlement de zonage
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de septembre 2010 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de 2010
 - 12.04 - Politique de gestion des contrats municipaux
 - 12.05 - Mandat général au cabinet Martel, Brassard, Doyon
 - 12.06 - États financiers au 30 septembre 2010
- 13 - Législation
 - 13.01 - Avis de motion de l'adoption, règlement # 421-2010.
 - 13.02 - Avis de motion, règlement # 422-2010
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

**2010-10
234**

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 2010

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 13 SEPTEMBRE 2010 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 13 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par.....et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 13 septembre 2010, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2010-10
235**

04.02 - SESSION SPÉCIALE DU 2010

4.02 -SESSION SPÉCIALE DU 27 SEPTEMBRE 2010 :

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 27 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 27 septembre 2010, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Pourquoi avoir choisi une section de trottoir de pavés sur la 8e Rue Est (PRECO) ?

Réponse:

Tout au long des travaux, la direction générale a été sensibilisée au volume important de circulation automobile autour de la station service et de la nécessité d'assurer la protection des citoyens utilisateurs du futur trottoir. Chaque intervention de citoyen en ce sens a été perçue comme autant d'avertissement d'un danger qu'il faudrait signaler.

Le propriétaire de la station service exigeait, de plus, que le trottoir soit surbaissé sur toute la longueur, en façade, de son commerce. Cela ajoutait au risque pour les piétons utilisant le trottoir.

La direction général avait deux choix:

- Installer une signalisation par panneaux;

- Utiliser le trottoir surbaissé comme élément de signalisation afin de bien délimiter l'emprise de la rue et d'indiquer aux conducteurs de véhicules routiers la possibilité de danger;

Le trottoir de pavé est plus dispendieux mais il est plus esthétique que les panneaux et plus évident aux yeux des conducteurs. Le budget permettait cet écart. La direction générale a choisi la sécurité des citoyens plutôt que l'économie.

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session du 12 octobre 2010. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Dépôt des correspondances:

- du Ministère des Transports concernant l'accès face au 967 route 269
- de la Commission municipale du Québec, dossier Villa du Rêve

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de septembre 2010 est de 53.60 T.M./ 4 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2010 est de 691 tonnes métriques, soit une moyenne de 57.58 T.M. par mois.

**2010-10
236**

07.02 - BUDGET 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE SUD

7.02 - BUDGET 2011 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE- SUD :

Attendu l'adoption, par la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud du règlement 46-10, concernant les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice 2011;

- lesquelles prévoient une quote part, pour la municipalité de La Guadeloupe, au montant de 114,653.56\$, pour un tonnage annuel estimé de 667 tonnes métriques;

Attendu le dépôt de ces documents aux membres du conseil préalablement à la séance;

Attendu que le code municipal exige que le règlement 46-10 fasse l'objet d'une résolution d'adoption par toutes les municipalités membres de la Régie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le règlement 46-10 de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, concernant les prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice 2011

Adoptée unanimement.

07.03 - COMITÉ PLÉNIER: RENCONTRE RÉGIE INTERMUNICIPALE

7.03 - COMITÉ PLÉNIER: RENCONTRE RÉGIE INTERMUNICIPALE:

Attendu que la municipalité a demandé son désengagement de la Régie;

Attendu que la firme RCGT (St-Georges) a été mandatée afin d'effectuer le calcul de l'impact financier de ce désengagement (quote part de la valeur actualisée des actifs -quote part des frais de fermeture);

Attendu que la Régie sollicite une rencontre avec le conseil et ses experts comptables dans le but de discuter des orientations comptables d'un tel exercice;

En conséquence,

Un comité plénier du conseil a été convoqué pour mercredi le 13 octobre 2010, à 19.30 hrs, à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe. Nos experts comptables seront présents.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

**2010-10
237**

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 8 septembre 2010

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 8 septembre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2010-10
238**

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN SEPTEMBRE 2010 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de septembre 2010 pour un montant de 3 855.28 \$.
- les engagements du mois d'octobre 2010 reliés au service d'incendie, au montant de 5 925 \$.

Adoptée unanimement.

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

**2010-10
239**

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 20 septembre 2010

Adoptée unanimement.

**2010-10
240**

09.02 - CESSION DE TERRAIN, 8E RUE EST (PRECO)

9.02 - CESSION DE TERRAIN, 8E RUE EST (PRECO) :

Attendu la résolution 2010-08-200 de ce conseil dont copie est annexée à cette résolution;

Attendu l'article 6.1 du Code Municipal exigeant de la municipalité qu'elle se départisse de ses immeubles à titre onéreux;

Attendu que lors d'un comité plénier du conseil, tenu le 5 octobre 2010, les propriétaires concernés par la procédure de cession décrite à la résolution 2010-08-200 ont fait valoir;

- l'engagement de la municipalité à rétrocéder gratuitement les parcelles de terrains concernées;
- le fait qu'ils avaient déjà payé ces parcelles;
- le fait que le processus actuel visait à corriger une inscription d'expropriation qui, dans les faits, ne s'est pas réalisée;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'accorder aux propriétaires, concernés par le processus de rétrocession de parcelles de terrains liées aux travaux de réfection de la 8e Rue Est (PRECO), une subvention correspondant au prix de vente mentionné à la résolution 2010-08-200 additionné des montants de TPS et de TVQ.

- d'autoriser la direction générale à effectuer un débours total de 4,528.51\$ + TPS/TVQ et à émettre les chèques à chacun des propriétaires concernés.
- d'affecter cette dépense aux coûts du règlement d'emprunt 419-2010

Adoptée unanimement.

**2010-10
241**

09.03 - MANDAT GÉNIVAR, 8E AVENUE & 15 RUE OUEST

9.03 - MANDAT GENIVAR, 8E AVENUE & 15E RUE OUEST :

Attendu la volonté du conseil de procéder au prolongement de services et l'ouverture de deux nouvelles rues au printemps 2011 savoir:

- 8e avenue
- 15e rue Ouest

Attendu que cette démarche nécessitera un règlement d'emprunt et l'approbation du Ministère de l'Environnement;

Attendu les propositions de subdivisions cadastrales déjà déposées devant ce conseil;

Attendu que, pour le projet de la 8e Avenue, la direction générale confirme la réservation de trois (3) terrains par de jeunes couples intéressés ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de mandater la firme d'ingénieurs conseil Génivar inc. afin:

- de procéder aux relevés terrains visant l'ouverture des rues et les prolongements de services pour les projets mentionnés en préambule;
- de préparer les plans préliminaires et les estimés techniques nécessaires à l'adoption du règlement d'emprunt
- de préparer la demande de certificat d'autorisation du MDDEP, s'il y a lieu.

Adoptée unanimement.

**2010-10
242**

09.04 - CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP, RUISSEAU VASEUX

9.04 - CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP, RUISSEAU VASEUX :

Attendu le dépôt, en préparation de séance, du certificat d'autorisation de travaux du MDDEP concernant le règlement d'emprunt 420-2010;

Attendu que ce règlement fait l'objet de demandes d'informations supplémentaires de la part du MAMROT;

Attendu que ces travaux font l'objet d'une collaboration financière de la municipalité de St-Évariste;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de St-Évariste:

- que les travaux de remplacement de ponceaux, de dragage et de réfection des bassins de rétention du ruisseau vaseux sont reportés à l'été 2011
 - du dépôt du certificat d'autorisation du MDDEP pour les travaux ci-haut mentionnés;

- que conséquemment l'application du programme de participation financière aux coûts, par la municipalité de St-Évariste de Forsyth, est reportée à l'année du début des travaux prévus à ce règlement.

Adoptée unanimement.

**2010-10
243**

09.05 - VENTE D'UN TERRAIN À M. J.F. ROBERT ET MME MÉLISSA LECLERC

9.05 - VENTE D'UN TERRAIN À M. J.F. ROBERT ET MME MÉLISSA LECLERC :

Attendu la résolution 2010-06-153 de ce conseil concernant la vente d'une parcelle de terrain vague, appartenant à la municipalité La Guadeloupe, à M. Jean François Robert et Mme Mélissa Leclerc;

Attendu le dépôt de la description technique de ce terrain préparée par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre, sous sa minute 2871, dossier 2010-210, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu le projet d'acte de vente préparé par Me Martin Hamel, concernant ce dossier, lequel est déposé devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- de confirmer la volonté du conseil de vendre, à M. Jean François Robert et Mme Mélissa Leclerc, une parcelle de terrain décrite à la description technique 2010-210, de la minute 2871, préparée par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre.
- d'accepter le prix de vente de 1,112.32 \$ mentionné au projet d'acte de vente de Me Martin Hamel
- d'autoriser Mme la mairesse, Huguette Plante et le directeur général, M. Marc André Doyle, pour la signature des documents notariés.

Adoptée unanimement.

**2010-10
244**

09.06 - OFFRE DE SERVICE, RÉOLUTION 2010-09-229

9.06 - OFFRE DE SERVICES, RÉOLUTION 2010-09-229 :

Attendu la résolution 2010-09-229, de ce conseil, demandant l'intervention de la MRC Beauce Sartigan, concernant le projet de réaménagement de l'entrée du collecteur principal d'égout pluvial, au ruisseau de la Station;

Attendu le dépôt, par Génivar:

- d'un rapport de pertinence de projet et une justification de l'urgence
- d'une offre de services

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de faire suivre les documents de Génivar, à la MRC Beauce Sartigan, à titre de documents complémentaire à la résolution 2010-09-229 de ce conseil.

Adoptée unanimement.

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de septembre et un rapport prévisionnel du mois d'octobre, préparés par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2010-10
245**

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 27 septembre 2010

Adoptée unanimement.

**2010-10
246**

11.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FECTEAU FORD INC.

11.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FECTEAU FORD INC. :

Demande de dérogation pour Fecteau Ford inc. située au 499, 14e Avenue à La Guadeloupe, et sis sur les lots 25A-36, 25-A-52-P, 25A-53-P, 25A-37-9, 25A-38-p et 25A-54-P du Rang A du canton de Forsyth.

Cette demande de dérogation vise un aménagement dérogatoire d'une porte d'accès à la salle de montre des véhicules par la 9e rue Ouest. La norme actuelle est à l'effet que l'accès latéral doit être à 2 mètres de la ligne de rue. Dans les faits l'accès sera à .08 mètre de la ligne de rue.

Attendu que cet aménagement respecte la structure actuelle de l'immeuble sans empiéter davantage vers la ligne de rue;

Attendu que l'immeuble dispose de droits acquis;

Attendu que cet aménagement améliorera la sécurité de la circulation;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de dérogation mineure de Fecteau Ford inc. situé au 499, 14e Avenue à La Guadeloupe

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de Fecteau Ford inc. situé au 499 14e Avenue à La Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

**2010-10
247**

11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE RÉSIDENCE LA GUADELOUPE INC.

11.03 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE RÉSIDENCE LA GUADELOUPE INC. :

Demande de dérogation pour la propriété de Résidence La Guadeloupe inc. située sur la 15e rue Ouest à La Guadeloupe et sis sur les lots P25-C-9 et P25-B-14 du Rang A du canton de Forsyth.

Cette demande vise un aménagement dérogatoire des accès du stationnement de la future clinique médicale. Le requérant souhaite:

- Que les ouvertures des entrées du stationnement soient de 12 pieds, la norme règlementaire étant de 16,4 pieds
- Que la largeur des stationnements soit de 8 pieds alors que la norme règlementaire est de 9 pieds
- Que l'espace de stationnement puisse être directement adjacent à la ligne de rue alors que la norme règlementaire prévoit que les aires de stationnements doivent être séparées, en tout point, par un espace minimal de 4,9 pieds de la ligne de rue

Attendu que cet aménagement prévoit une circulation à sens unique dans le stationnement de telle sorte que les largeurs d'accès peuvent être réduites;

Attendu que la largeur des stationnements à 8 pieds est davantage conforme à la réalité des petites voitures d'aujourd'hui;

Attendu que cet aménagement est situé en zonage public. La municipalité disposera d'une distance de 4 mètres à l'arrière du trottoir, sur ce qu'elle utilise de l'emprise publique. De plus en hiver, la municipalité ne déneige pas la totalité de la largeur d'emprise;

En conséquence, il est proposé par le comité consultatif d'urbanisme d'accepter la demande de dérogation mineure de Résidence La Guadeloupe inc. située sur la 15e rue Ouest à La Guadeloupe

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de Résidence La Guadeloupe située sur la 15e rue Ouest à La Guadeloupe

Adoptée unanimement.

**2010-10
248**

11.04 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME SUZANNE VEILLEUX

11.04 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MME SUZANNE VEILLEUX :

Demande de dérogation pour la propriété de Mme Suzanne Veilleux située au 103, 25e Avenue à La Guadeloupe et sis sur le lot 29-4, Rang 12 S du canton de Shenley. Cette demande fait référence à une dérogation mineure déjà autorisée pour la construction d'un immeuble adjacent au chalet de la 25 Avenue.

Il est constaté:

Attendu qu'il a été omis de préciser que cette dérogation portait également sur un empiètement mineur de la marge de recul latérale;

Attendu qu'il a été omis de préciser que cette dérogation occasionnerait un dépassement de 198 pouces de la structure du toit du chalet;

Attendu que ces corrections n'affectent en rien la dérogation accordée par la résolution no 2010-03-67 du conseil, en date du 2010-03-08;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipale de corriger la résolution no 2010-03-67 adoptée en date du 2010-03-08, ainsi que la demande de dérogation 2010-02-0002, afin d'y inclure les éléments suivante:

- Autoriser une dérogation quant au respect de la norme règlementaire touchant la marge de recul latérale.
- Exiger de la demanderesse qu'elle produise, à la municipalité, un certificat de localisation révisé.
- Autoriser le dépassement de la structure du toit de 18 pouces au dessus de l'immeuble principale

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Suzanne Veilleux située au 103, 25e Avenue à La Guadeloupe.

Adoptée unanimement.

**2010-10
249**

11.05 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2010, OMH

11.05 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2010, OMH LA GUADELOUPE

Attendu le dépôt du budget supplémentaire de l'OMH La Guadeloupe, pour l'exercice 2010, lequel a été accepté par la Société d'Habitation du Québec;

Attendu la quote part municipale de 10%;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le budget supplémentaire de l'OMH La Guadeloupe, pour l'exercice 2010, tel que déposé devant ce conseil;
- d'autoriser le versement immédiat de la quote part municipale, de ce budget supplémentaire, pour un montant de 2,166.00\$

Adopté unanimement

**2010-10
250**

11.06 - QUOTE PART MUNICIPALE AU BUDGET 2010 DE LA VILLA DU RÊVE

11.06 - QUOTE PART MUNICIPALE AU BUDGET 2010 DE LA VILLA DU RÊVE

Attendu le dépôt de la réclamation de l'OMH La Guadeloupe concernant la quote part municipale aux opérations de la Villa du Rêve, pour l'exercice 2010;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser le déboursé de la quote part municipale aux opérations 2010 de la Villa du Rêve, au montant de 319.78\$

Adopté unanimement

**2010-10
251**

11.07 - PROCÉDURE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

11.07 - PROCÉDURE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DU PLAN D'URBANISME

Attendu la volonté du conseil de procéder aux prolongements de services municipaux et à l'ouverture de nouvelles sections de rues, particulièrement dans les secteurs de la 8e Avenue et de la 15e rue Ouest;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de mandater la direction

générale afin de lancer la procédure de modification du plan d'urbanisme (370-2007) et du règlement de zonage (373-2007) concernant:

- la modification de la carte d'affectation des sols et du plan de zonage.
- la création, l'ajout ou la modification des caractéristiques décrivant un type de zonage résidentiel
- la création et l'ajout de normes architecturales, d'élévation, de surface, de finition extérieure et d'homogénéité de d'ensemble d'un secteur.
- l'imposition d'une fourchette de valeurs minimales et maximales s'appliquant au bâtiment érigé.

Adopté unanimement

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Aucune réunion du comité des finances au mois de septembre/octobre 2010

2010-10
252

12.02 - COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2010 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de septembre 2010, au montant total de 651,565.01 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	535,196.65 \$
• Comptes à payer	70,429.94 \$
• Salaires nets versés	27,524.57 \$
• Remises d'employeur	18,413.85 \$
• Total	651,565.01 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'octobre 2010 pour un montant total de 55,350.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE 2010

12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE 2010 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de septembre 2010

2010-10
253

12.04 - POLITIQUE DE GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

12.04 - POLITIQUE DE GESTION DES CONTRATS MUNICIPAUX :

Attendu les modifications législatives apportées par le Gouvernement du Québec en matière de gestion des contrats municipaux, particulièrement sur l'exigence d'adopter et de mettre en place, avant le 1er janvier 2011, une nouvelle politique de gestion contractuelle;

Attendu différentes propositions de firmes d'avocats conseils dont celle de Martel-Brassard-Doyon, annexée aux présentes;

Attendu un regroupement de municipalités l'utilisation du même fond de texte tout en négociant des modifications particulières selon une tarification horaire avec Martel-Brassard-Doyon;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à procéder à la préparation de la politique de gestion des contrats municipaux et à recourir au support d'une firme d'avocat conseil pour ce faire.
 - le choix de la firme d'avocat conseil sera dicté par le meilleur prix que la direction générale pourra obtenir avant le 30 octobre 2010.

Adoptée unanimement.

2010-10
254

12.05 - MANDAT GÉNÉRAL AU CABINET MARTEL, BRASSARD, DOYON

12.05 - MANDAT GÉNÉRAL AU CABINET MARTEL-BRASSARD-DOYON :

Attendu que la correspondance du cabinet Martel-Brassard-Doyon avisant la municipalité du changement de mode de tarification pour les consultations ponctuelles;

Attendu la grille de tarification déposée à la direction générale;

Attendu l'excellente relation d'affaires qu'entretien la municipalité La Guadeloupe depuis plusieurs années avec le cabinet Martel-Brassard-Doyon;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la direction générale à maintenir la relation d'affaires avec le cabinet Martel-Brassard-Doyon et à recourir aux services de ce cabinet, au besoin, pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Adoptée unanimement.

12.06 - ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2010

12.06 - ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2010 :

Dépôt des états financiers sommaires, détaillés et comparatifs au 30 septembre 2010.

Discussion quant à l'exercice de préparation budgétaire 2011

Une réunion du comité des finances est convoqué pour le lundi 18 octobre 19h à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, RÈGLEMENT # 421-2010.

13.01 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 421- 2010:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 4, M. Paul Joly, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 421-2010, règlement décrétant un emprunt pour:

- le prolongement de services dans des rues existantes et/ou l'ouverture ou encore le prolongement de rues.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 422-2010

13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 422-2010:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège no 1, Mme Lise Roy, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 422-2010, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2011.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2010-10
255**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à hrs

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.